

À chaque étape de la croissance de votre bébé, vérifiez sa parole, son langage et son audition:

#### Vers deux mois, la plupart des bébés...

- Sursautent au son de bruits forts
- Se calment au son de voix familières
- Émettent des sons ressemblant aux voyelles, tels que: « ohh », « ahh »

#### Vers quatre mois, la plupart des bébés...

- Cherchent du regard la source des bruits ou sons
- Commencent à babiller
- Utilisent une variété de sons aigus dans leurs cris, pleurs et rires

#### Vers six mois, la plupart des bébés...

- Tournent la tête vers la source des bruits et sons
- Essaient d'imiter les nuances des tons de voix
- Babillent (ba-ba, ma-ma, ga-ga)

#### Vers neuf mois, la plupart des bébés...

- Imitent certains des sons qu'ils entendent
- Comprennent « non-non » ou « au-revoir »
- Localisent la source d'un bruit émis au niveau (ou sous le niveau) de leur regard

#### Vers douze mois, la plupart des bébés...

- Disent deux ou trois mots
- Donnent un jouet quand on le leur demande
- Réagissent aux chansons ou à la musique



Pour plus d'information, contactez votre clinique en audiologie locale du système de santé public, visitez le site Web du BCEHP au [www.phsa.ca/earlyhearing](http://www.phsa.ca/earlyhearing) ou appelez au 1-866-612-2347



## L'audition de votre nouveau-né

### Résultats d'examen de l'audition



#### BC Early Hearing Program Programme d'Audition Précoce de C.-B.

A service of BC Children's Hospital  
and the Provincial Health Services Authority  
Un service de l'Hôpital pour enfants de la C.-B.  
et de la Régie provinciale de la santé

## Savoir si votre bébé a une bonne audition est important.

Félicitations pour la naissance de votre bébé! Une bonne audition est essentielle au développement de la parole et du langage de votre bébé. Les examens de l'audition sur nouveaux-nés sont importants pour les familles, car il existe de nombreux recours si la perte auditive est décelée tôt dans la vie du bébé.

Environ 1 nouveau-né sur 300 naît avec une perte auditive. Les chiffres augmentent pour les bébés nécessitant des soins spéciaux à la naissance.

## Le dépistage est un examen rapide, simple et sécuritaire.

Des sons légers sont joués à l'oreille de votre enfant. Un ordinateur mesure les réactions du bébé. Les examens de l'audition ne durent que quelques minutes avec un bébé calme.

## Prendre soin de la santé auditive de votre bébé.

Aucun enfant n'est trop jeune pour passer un examen de l'audition. Les bébés peuvent avoir des difficultés avec leurs oreilles ou leur audition à tout moment de leur croissance. Certains enfants auront de fréquentes infections des oreilles ou des maladies graves qui pourront avoir des conséquences futures sur leur audition.

Agissez rapidement si vous soupçonnez des changements ou des retards dans l'audition ou le développement du langage de votre enfant. C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant.

Contactez la clinique de l'ouïe la plus proche et prenez un rendez-vous pour un examen de l'audition.

## Mon bébé a-t-il un risque de perte auditive dans le futur?

Au moment de l'examen de l'audition, les bébés sont aussi testés pour d'autres facteurs pouvant les rendre susceptibles d'une perte auditive infantile dans le futur.

Des tests de suivi supplémentaires seront

recommandés, si l'un des facteurs de risques suivants est présent chez votre bébé:

- Un membre de la famille directe avec une perte auditive permanente dans l'enfance
- Palatoschisis (fissure de la voûte du palais)
- Certains syndromes
- Certains problèmes de santé précoces

Le meilleur moyen de s'assurer de la bonne audition de votre bébé est de vous présenter à toutes les séances de suivi.

D'autres programmes vérifient également l'audition de votre bébé, de manière routinière, comme la clinique de suivi en néo-natalité ou le programme de palatoschisis. Vous pourriez être appelés pour un rendez-vous avec l'un de ces programmes ou par le service d'audiologie des soins de santé publique du BCEHP. Merci de les informer si vous recevez déjà des services d'un autre programme. Vous n'avez généralement pas besoin de vous présenter aux deux rendez-vous s'ils sont rapprochés dans le temps.



## L'audition de votre bébé a été testée.

Date \_\_\_\_\_

Votre bébé \_\_\_\_\_



**A RÉUSSI l'examen de l'audition**



**O**



**N**

**Test de suivi est recommandé à l'âge de**

\_\_\_\_\_.

## Que signifie le « Passe »

Avoir réussi l'examen de l'audition signifie que votre bébé n'a probablement pas de perte auditive. Cependant, les enfants peuvent développer une perte auditive plus tard dans leur enfance; il est donc très important que l'audition de votre enfant soit testée si vous avez le moindre doute.

Le Programme d'Audition Précoce de la C.-B. (BCEHP) est un service de l'Hôpital des enfants de la C.-B. (BC Children's Hospital) et de la Régie provinciale de la santé (PHSA). Afin de vous offrir de meilleurs services, le BCEHP pourrait avoir à partager l'information relative à votre enfant avec des professionnels intervenant auprès de votre famille dans le cadre du programme. Ces professionnels peuvent travailler dans d'autres hôpitaux, cliniques de l'ouïe, unités de santé, centres de développement de l'enfant, programmes d'intervention précoce, écoles, maternités et/ou garderies.

Les renseignements personnels sont recueillis suivant les règles de la *Loi sur la liberté d'information et protection de la vie privée de Colombie-Britannique* (BC Freedom of Information and Protection of Privacy Act). L'information est utilisée par le BCEHP pour nous aider à déterminer si nous répondons bien aux besoins des familles, comment nous pouvons améliorer nos programmes et services, et comment nous pouvons assurer des soins de qualité. L'information pourrait être utilisée à des fins de recherche, tel que prévu dans la *Loi sur la liberté d'information et protection de la vie privée de Colombie-Britannique*, section 35.

Pour plus d'information à propos de la collecte ou du partage d'information par le BCEHP, contactez la direction provinciale du programme au 250-519-5725 ou la personne responsable de la protection de la vie privée dans votre région de santé locale.

Pour plus d'information, contactez votre clinique en audiologie locale du système de santé public, visitez le site Web du BCEHP au [www.phsa.ca/earlyhearing](http://www.phsa.ca/earlyhearing) ou appelez au 1-866-612-2347

